



Le « Plume = Tambour »



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE VILLIERS-SOUS-GREZ - DECEMBRE 2023 - N°120

Sommaire

- P 02 Édito et Conseils municipaux
- P 07 ACTUALITÉS
- P 07 Normes d'urbanisme
- P 08 Recensement 2024
- P 09 Point sur les projets de la commune
- P 12 Rappel de quelques règles communales et brèves d'actualité
- P 14 Embellissement du cimetière
- P 16 HIER
- P 18 ENVIRONNEMENT
- P 18 Dépôts sauvages, opération feuilles mortes
- P 19 ONF, régulation par actions de chasse
- P 20 INFOS UTILES
- P 22 VIE ASSOCIATIVE
- P 22 Festival Jean Tardieu
- P 24 Autres évènements du village
- P 28 INFOS PRATIQUES

Comité de rédaction : C. Ballay - T. Bonfils - J.-P. Girard - F. Hubert - P. Lanouguère - T. Masson

Mise en page : V. Bach

Impression : Paroi-services - 01 64 24 24 44 - 77 Recloses

Contact : infocomvsg@gmail.com



© Silvie de Clerck

Le maire et les élus vous souhaitent de très joyeuses fêtes de fin d'année avant de nous retrouver le 14 janvier à 15h00 pour partager la galette et échanger nos bons voeux.

Ambre Tarrier du Service Civique vous propose de découvrir ou redécouvrir des œuvres littéraires ou cinématographiques en lien avec l'écologie à travers le calendrier de l'avent digital 2023, *Les Recos' Écolo*. Durant tout le mois de décembre, chaque jour, un film, une série ou un livre (album, roman ou BD) à retrouver sur Panneau Pocket et sur le site de la mairie de Villiers-sous-Grez.

Édito

Chères Villaronnes, chers Villarons

L'actualité tant internationale que nationale ne prête pas à se réjouir, tant s'en faut. Guerres, chaos, dissensions en tous genres ne portent pas à la moindre forme de sérénité dans nos esprits ou à l'harmonie que chacun de nous est en droit d'espérer.

Seules les institutions qui nous sont proches, comme les communes, peuvent exprimer encore notre volonté de vivre pacifiquement et nous invitent à la vie citoyenne et respectueuse de notre voisinage. Il en va ainsi de petits gestes quotidiens qui nous réconcilient avec l'humanité.

Le modeste café « les Trois Tilleuls » ne désemplit pas. Les associations mènent leurs activités tournées vers les autres, la foi chevillée au corps, malgré parfois de petits budgets.

Après un an d'étude, de rebondissements, de contradictions, de coûts non prévus au budget, nous pensons avoir trouvé la meilleure solution pour mettre aux normes « pompiers et accessibilité » notre Foyer et son annexe. Maintenant le dossier est dans les mains du Procureur de la République pour avis.

En parlant du Procureur de la République, lors du dernier passage au tribunal concernant notre affaire « gens du voyage », la vice-procureur a jugé notre affaire non jugeable. La décision est dans les mains du procureur qui jugera seul sans que le dossier ne repasse au tribunal.

Et encore une histoire de Procureur à la suite d'une réunion avec le directeur des Architectes des bâtiments de France après recensement d'environ 60 petites non-conformités au PLU des maisons du village : volets roulants à coffre apparent, fenêtres de toit (Velux) hors dimensions, fenêtres de toit avec volets roulants, portails... installés depuis plus ou moins longtemps. Du fait que nous soyons en mode contraignant, seul l'envoi de tous ces dossiers au Procureur serait envisageable alors que je demande une régularisation par amende. Ma demande est dans les mains du Procureur aux fins de conseils et de règles qui pourraient être appliquées s'il accepte Villiers-sous-Grez comme village test. De plus, personne ne peut répondre à la question de savoir si la péremption se situe à la fin « physique » des travaux ou à la fin « administrative » (imprimé Cerfa de fin de travaux). Sinon à quoi sert ce Cerfa, et pourquoi est-il demandé par les notaires ? Vous trouverez un article sur l'urbanisme un peu plus loin.

Votre maire, Thierry Masson

Résumé du Conseil municipal du 12 septembre 2023

DÉLIBÉRATIONS

■ Vente de la balayeuse

Monsieur le Maire informe les membres qu'en raison des difficultés rencontrées avec la balayeuse, une négociation avec la commune d'Ury concernant la vente de la balayeuse a eu lieu et que la commune d'Ury propose l'achat pour un montant de 4 000 €. Monsieur le maire demande aux membres d'accepter cette proposition.

✓ Vote à l'unanimité.

■ Bail 3 rue de Larchant

Le bail avec l'association Villiers social club expire au 30/09/2023. Il convient de décider son renouvellement et les conditions. Monsieur le maire propose de renouveler le contrat pour une durée de 6 mois et de fixer le loyer à 200 € par mois. Les membres décident à l'unanimité de renouveler le contrat pour ce montant.

■ Mise en conformité de l'adressage communal

La loi promulguée récemment ne reconnaît plus en France qu'une seule source d'adresse : La Base Adresse Nationale (BAN) et une unique responsable de cet adressage : la commune. C'est dans cette base unifiée et certifiée par les villes que se connecteront l'ensemble des organismes ayant besoin d'adresses : les services de secours, la Poste, les services des impôts ainsi que toutes structures privées ou publiques pour qui cela est nécessaire.

Que veut dire une adresse certifiée par la mairie ? C'est une adresse qui garantit que le point GPS mentionné sur la carte de la BAN donne très précisément le point d'entrée d'une habitation, que le numéro et la dénomination de la voie correspondant à cette habitation sont exacts et normalisés mais également correctement rattachés à sa ou ses parcelle(s) cadastrale(s).

La qualité de la certification est-elle essentielle ? Oui, car une mauvaise certification ou une certification approximative peut entraîner des répercussions importantes et parfois dramatiques sur la vie des administrés, notamment lors de l'intervention des secours. Une adresse, une fois certifiée, doit garantir un accès certain et rapide à une habita-

tion par géolocalisation.

Après étude et analyse de cette mise en conformité de l'adressage communal, Monsieur le maire propose de déléguer cette mission au bureau d'étude PRODEXA, l'offre s'élève à un montant de 4 440 € TTC.

✓ Vote à l'unanimité de l'offre PRODEXA

■ Convention hivernale avec le département

La convention entre le département de Seine-et-Marne et la Commune de Villiers-sous-Grez a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune intervient lors d'opérations de déneigement sur le réseau départemental de désenclavement. Elle s'applique en période hivernale, entre mi-novembre et mi-mars.

À la suite de l'engagement de la commune au titre du déneigement du réseau de désenclavement, le Département lui fournira, chaque année, une quantité forfaitaire de sel dont elle disposera à sa volonté pour ses propres besoins sous forme de sacs, au centre d'exploitation du département dont elle dépend.

✓ Le Conseil ayant, au préalable, pris connaissance de la totalité du document autorise Monsieur le Maire à signer la convention à l'unanimité.

■ Service civique

Présentation du dossier par Christine Groetzing. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite du renouvellement de l'agrément pour recevoir en mission des jeunes volontaires en service civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les volontaires qui effectueront leur service civique percevront directement de l'état une indemnité mensuelle de 496,93 € et une indemnité par la commune 113,02 €.

✓ Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité les orientations de leurs missions et le principe de leur gestion par la commune.

INFORMATIONS

Le recensement de la population (janvier 2024) sera géré par Jean-Pierre Girard et Christine Groetzing.

- Lecture du courrier concernant la définition des zones d'accélération pour le développement sur le territoire des énergies renouvelables.
- Mise en conformité SDIS et accessibilité
- Rentrée scolaire : prestataire de repas
Depreytere : première semaine compliquée avec des erreurs de livraison.

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

- Café associatif : 70 adhérents et 30 bénévoles.
Marché de Noël le 9 décembre
- Smetom : formation compostage pour cantine vers mi-septembre
- Finalisation des traces de Hérisson.
- Cadeau de Noël pour les enfants.



Résumé du Conseil municipal du 21 septembre 2023

DELIBERATIONS

■ Choix du prestataire géotechnique pour la station d'épuration

À la suite de la consultation pour les études G2-AVP et G2-PRO faites par la société SCE, Laëtitia Lepaisant présente l'analyse des offres des deux

candidats ayant répondu. Au regard des offres, SCE propose de retenir l'entreprise SAGA. Cette étude géotechnique va permettre d'estimer la qualité du sol de la future STEP au tassement et sa capacité de charge.

✓ Les membres retiennent à l'unanimité l'entreprise SAGA.



Résumé du Conseil municipal du 3 octobre 2023

DELIBERATIONS

■ Validation des nouveaux documents concernant le foyer et son annexe

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier les documents concernant la location du foyer et son annexe. Un groupe de travail a revu ceux existants en y apportant des modifications et en incluant des fiches de consignes de sécurité.

Martine Melet expose aux membres les différents formulaires proposés au vote.

✓ Les membres approuvent à l'unanimité, le nouveau règlement et ses annexes.

232 du code général des impôts.

Son objet est d'actualiser et d'élargir le périmètre d'application de cette taxe. Notre commune est concernée.

- Les travaux de stationnement du parvis de l'église et de la rue de l'Eglise ont débuté début octobre pour une durée d'un mois et demi.

- L'aménagement du cimetière avec de nouvelles cases de columbarium et un jardin du souvenir a été réalisé.

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

Il serait souhaitable de nettoyer l'abreuvoir de Busseau : un arbre pousse à l'intérieur du mur et la barrière de protection latérale, en très mauvais état, est à changer.

Toujours concernant Busseau, serait-il possible de restaurer le chemin du Vallon qui est très dégradé (multiples ornières...) ?

Résumé du Conseil municipal du 7 novembre 2023

DELIBERATIONS

■ Décisions modificatives

Notre comptable public nous demande d'effectuer des écritures comptables concernant la cession de la balayeuse et des insuffisances de crédit, il convient de les voter. La liste des modifications au budget peut être consultée en Mairie.

✓ Propositions acceptées à l'unanimité.

■ Nomination des agents de recensement

Il est rappelé au Conseil qu'un recensement organisé par l'INSEE aura lieu dans la commune du 18 Janvier au 17 Février 2024. Il revient à la commune de nommer l'équipe de recensement qui, compte tenu du nombre d'habitants du village, comprendra 1 coordonnateur, 1 suppléant et au minimum 2 agents recenseurs.

M. le Maire propose de nommer M. Jean-Pierre Girard coordonnateur et Mme Christine Groetzingер suppléante.

Il est proposé maintenant au Conseil de valider la candidature des agents recenseurs qui seront au nombre de 5 car la charge de travail est trop importante pour 2 personnes.

Ces administrés ont accepté que leur candidature soit portée devant le Conseil :

Oscar Bocci, Bernard Leschier, Louissette Carpentier, Yves Lechevallier, Odile Lechevallier

✓ Les candidatures de ces personnes sont acceptées à l'unanimité.

Le Conseil a envisagé une rémunération forfaitaire de 208 € brut par agent recenseur. Le Maire demande au Conseil de confirmer cette rémunération au bénéfice de Oscar Bocci, Bernard Leschier, Louissette Carpentier, Yves Lechevallier et Odile Lechevallier. Un arrêté du Maire suivra pour entériner ses nominations.

✓ Le Conseil confirme à l'unanimité la rémunération forfaitaire de 0 € pour les coordonnateurs et la somme de 208 € brut pour les agents recenseurs.

■ Vote des taxes pour le budget 2024

M. le maire rappelle que ces taxes sont : La taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non-bâti et le taux de majoration de la taxe d'habitation sur

les résidences secondaires.

Les pré requis à la décision :

- La capacité d'autofinancement de Villiers sous Grez, à ce jour est faible, voire négative du fait de la consommation énergétique.

- Nous sommes mis en demeure par la préfecture pour des mises aux normes coûteuses.

- L'amélioration et la transformation des services aux administrés passeront obligatoirement par des coûts qui doivent être financés.

- Une réduction ou annulation de la taxe d'habitation pour certains ménages, et une baisse des dotations en 2024 d'environ 5 % (Pour info 16,77 % en 2021) réduisent les apports financiers de la commune.

M. le Maire propose une augmentation de 3 % qui donne les résultats suivants pour :

- la taxe foncière sur le bâti, d'un taux d'imposition de 35,27 % + 3 % soit 36,33 %

- la taxe foncière sur le non bâti, d'un taux d'imposition de 48,29 % + 3 % soit 49,74 %

- Le taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, un taux d'imposition de 9,67 % + 3 % soit 9,96 %

✓ Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité.

■ Loi APER définition du processus d'information

La Loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023 demande aux communes de définir sur leur territoire des zones d'accélération d'énergies renouvelables en concertation avec les habitants par une délibération du conseil municipal avant le 6 décembre 2023.

Ce sont des zones dites « favorables » à l'accueil de projets d'énergies renouvelables. Elles correspondent à des emplacements jugés opportuns par les communes pour accueillir des installations. Elles doivent être définies pour chaque type d'énergies renouvelables en fonction de la situation actuelle du territoire communal et de ses potentiels.

Les membres souhaitent une consultation citoyenne, un questionnaire a été distribué et est à compléter et à déposer à la mairie avant le 10 novembre 2023.

✓ Les membres valident cette consultation.

■ Validation de la 2^e phase FORMALYS mise aux normes du foyer annexe

Notre consultant va poursuivre sa mission de mise aux normes du foyer annexe, le but étant de mettre le foyer annexe en catégorie 5 par la dissociation administrative du foyer Jean-Louis Garban et du foyer annexe avec une modification de l'utilisation de celui-ci (baisse du nombre de personnes au quotidien dans l'établissement), ceci nous oblige à accélérer le transfert d'un réfectoire vers Recloses. Pour l'implantation du monte-personne, il devrait être installé dans la réserve et desservir le premier étage.

Pour faire cette 2^e phase notre consultant Formalys propose une formation incendie et un devis de mise aux normes du foyer annexe.

Devis de 1080 € TTC pour la formation et 3120 € TTC pour l'étude catégorie 5 du foyer annexe.

✓ Les membres approuvent à l'unanimité les devis de FORMALYS.

■ Contrat rural pour le transfert mairie et agence postale communale

Le monte-personne étant une demande de régularisation d'une mise en demeure préfectorale d'un coût de 136 800 € TTC, Monsieur le Maire souhaite engager des travaux de réhabilitation du foyer annexe pour correspondre à la catégorie 5 et rentabiliser ce monte-personne imposé.

Dans ce but il est nécessaire :

- De créer une dalle béton au-dessus de la réserve, de créer un bureau mairie dans le réfectoire des petits, de créer un bureau d'agence postale au premier étage.

- De créer éventuellement un petit bâtiment, dissociation du chauffage du foyer annexe.

Les coûts estimatifs en cours d'analyse seront de l'ordre de 539 000 € TTC.

Monsieur le Maire demande aux membres : de l'autoriser à solliciter les subventions nécessaires et d'approuver cet investissement et son enveloppe budgétaire de 550 000 € maximum.

✓ Des membres refusent le vote et demandent des études complémentaires.

■ Vente du 3 rue de Larchant

M. le Maire présente la simulation de la trésorerie de la commune sur 3 ans, dans ce cadre et comme déjà annoncé pour réduire les charges

de fonctionnement liées à l'entretien du bâtiment, Monsieur le maire propose la vente du bâtiment 3 rue de Larchant, ce bâtiment devrait être vendu au début du 4^e trimestre 2024.

✓ Les membres décident de reporter le vote.

■ Financement de la STEP

Monsieur le Maire informe les membres du rapport de notre prestataire en maîtrise d'œuvre qui a affiné le coût de la station d'épuration et ses options.

Pour le financement de celle-ci il y a besoin d'un plan de financement qui passe par un emprunt principal à long terme et un emprunt à court terme. Lecture de la proposition bancaire.

La structure du prêt serait de 600 000 € à long terme et de 400 000 € à court terme.

✓ Les membres ayant décidé le plan de financement, autorisent, à l'unanimité, M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'ouverture de ces demandes de prêt auprès du Crédit Agricole.

■ Validation du plan communal de sauvegarde (PCS)

Le plan communal de sauvegarde présenté par Laetitia Lepaisant concerne la protection et la coordination des secours en cas de catastrophe naturelle ou autre dans le village.

✓ Les membres valident cette version du PCS et autorisent Monsieur le Maire à produire l'arrêté correspondant.

INFORMATIONS

Les travaux de stationnement rue de l'Église ont été effectués conformément aux prescriptions de l'agence routière départementale.

M. le Maire accorde la parole à M. Oscar Bocci présent au Conseil municipal. Ce dernier conseille à l'assemblée délibérante de prendre le temps pour le choix du transfert de la mairie-poste et modification médiathèque, plusieurs options pouvant être présentées.

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

• Le projet culturel « festival Jean-Tardieu » organisé pour la commune par l'Amicale Villaronne et en

respect du don d'un administré pour des animations culturelles aura lieu les 1, 2 et 3 décembre prochains. Le budget accordé par le Conseil municipal à cet évènement sera compris entre 2 000 € et 3 000 € et reversé à l'association l'Amicale Villaronne sur présentation d'une facture.

- Yves Loir présente une expérimentation pour la mise à disposition des feuilles ramassées par les

agents du Services Technique, cette expérimentation se fait avec le SMETOM à la suite d'un appel à projet.

Monsieur le Maire fait part de la remarque de deux personnes sur la bonne tenue du cimetière et demande de communiquer cette information aux différents intervenants bénévoles et services techniques.



Rénovation, travaux, constructions : comment et pourquoi déclarer en mairie ?

Avant tous travaux de construction, de rénovation ou d'aménagement, il est essentiel de vous renseigner sur les normes à respecter. Dans le cas contraire, vous pourrez être amené à devoir recommencer vos travaux, d'où l'intérêt de se renseigner en préalable en mairie pour tout projet. Vous trouverez ci-dessous quelques éléments pour vous aider à y voir plus clair

1- Les normes d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme ou PLU est un document regroupant les règles d'urbanisme, propres à votre commune, qui s'appliquent à votre projet de rénovation de maison. Une réglementation qui contraint les propriétaires à respecter des normes bien spécifiques en matière de rénovation et de construction.

Cela signifie que selon la rue ou vous habitez dans le village, vous ne pourrez peut-être pas installer de volets roulants, poser certains types de bardages ou de teintes de peinture sur la façade de votre maison. Il est essentiel de prendre connaissance de ces règles en vigueur avant d'entreprendre vos travaux. Pour cela, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la commune onglet « LA MUNICIPALITE », rubrique « URBANISME ».

L'Architecte des Bâtiments de France (ABF)

Dans certains cas, comme dans un périmètre de 500 m autour de notre Église, il se peut que votre résidence se situe dans un secteur protégé, près

d'un monument historique, d'un secteur sauvegardé ou bien dans une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

Si c'est le cas, votre projet sera soumis aux Architectes des Bâtiments de France. L'Architecte des Bâtiments de France est là pour veiller à ce que vous respectiez certaines contraintes en application des lois et codes du patrimoine, de l'urbanisme et de l'environnement de la zone protégée. Il pourra refuser le projet s'il ne respecte pas le style du secteur et peut donc vous imposer certains matériaux et couleurs pour vos travaux.

2- Le permis de construire

Le permis de construire est une autorisation donnée par votre mairie pour rénover ou construire une maison. Il ne concerne pas tous les projets de rénovation. Pour de nombreux chantiers, une simple déclaration préalable de travaux adressée à la mairie suffit.

Quels projets de rénovation nécessitent un permis de construire ?

Un permis de construire s'impose si vous intervenez sur la structure ou la façade du bâtiment et si vous créez une surface de plancher ou d'emprise au sol supplémentaire de plus de 40m².

Vous devrez obligatoirement obtenir un permis de construire si vous souhaitez par exemple :

Réaliser une surélévation ou une extension sur une construction existante comme un garage, un bureau de jardin ou une dépendance, modifier l'aspect extérieur, transformer un local commercial en

habitation ou également créer une mezzanine ou aménager vos combles.

3- La déclaration préalable de travaux : dans quels cas faire une demande ?

Il s'agit là encore d'une formalité administrative à demander en mairie pour vérifier que votre projet respecte bien les réglementations en vigueur du secteur et de la commune.

Dans le cadre de travaux de rénovation, c'est par exemple le cas pour la création d'une nouvelle fenêtre ou le changement d'une porte extérieure, le ravalement de la façade dans une zone protégée, le changement de volets ou la modification de toiture.

4- Quels sont les risques encourus en cas de non respect du PLU ?

Le non-respect des règles d'urbanisme peuvent causer des atteintes assez graves aux personnes, aux biens et à l'environnement. Par conséquent, les sanctions et peines administratives encourues sont nombreuses en matière de non-respect du PLU. Vous pouvez donc vous retrouver confrontés à des mises en demeure, amendes de plusieurs milliers d'euros, etc.

Outre les sanctions administratives, le non-respect du PLU peut occasionner aussi des sanctions pénales. Celles-ci s'appliquent aux infractions de défaut d'autorisation ou de non conformité aux

prescriptions. En plus de l'amende qui peut aller de 1 200 à 6 000 € par mètre carré de surface plancher non conforme, la récidive vous expose à des peines d'emprisonnement. La peine peut varier entre trois et six mois. Enfin, le juge chargé du dossier peut exiger une mise en conformité, voire une démolition de la construction.

Pour résumer, il est donc impératif, pour éviter toute déconvenue, que chacun adopte le réflexe de consulter le plan local d'urbanisme accessible depuis le site internet de la commune ou de se renseigner directement en mairie avant chaque projet d'aménagement.

Thierry Masson et Paul Lanouguère

PANNEAU POCKET

L'installation gratuite de l'application « Panneau Pocket » pour téléphone mobile permet de recevoir des alertes en temps réel ou des informations sur des événements...

Chaque article ou alerte est regardé jusqu'à 600 personnes dans notre village.

Il est souhaitable d'aider à installer l'application pour des personnes peu habituées en technique moderne.

N'hésitez pas, par civisme, à communiquer les alertes ou les messages qui pourraient intéresser vos voisins et amis du village non connectés.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Recensement du village en 2024, De quoi s'agit-il ?

Connaitre sa population a toujours été au centre des préoccupations des Etats.

La France, Etat moderne, à travers L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) procède de manière régulière au recensement de la population française. Diverses modalités existent. Pour notre village, un recensement exhaustif est réalisé tous les 5 ans. En raison de l'épidémie, cette fois c'est 6 ans (2018 – 2024).

Il faut savoir que la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui est attribuée par l'Etat aux communes dépend du recensement. Autrement dit c'est le recensement qui dicte l'argent qu'on

recevra de l'Etat. C'est dire s'il faut effectuer un travail au plus près de la réalité qui nécessite la bonne volonté de tous dans l'intérêt général.

Une équipe a été constituée par la mairie pour vous déposer les informations sur la façon de procéder, vous guider et réaliser la collecte des informations. **La collecte Recensement aura lieu du 18 janvier 2024 au 24 février 2024.** Les agents désignés seront porteurs d'une carte officielle et soumis au secret absolu des informations.

Votre rôle sera précisé et guidé. Vous pourrez faire les opérations par Internet ou sur imprimé.



Point de situation des projets à Villiers-sous-Grez



Foyer et annexe

Nous sommes contraints de mettre aux normes ces locaux. Un consultant a été choisi pour nous aider. Il s'en suit que nous devons dissocier le foyer de son annexe puis essayer de mettre l'annexe en catégorie 5 afin d'éviter des normes contraignantes sur ce bâtiment qui est en avis défavorable depuis sa construction. Pour l'accessibilité au premier étage, un monte-personne devait être installé. Suite au dernier conseil municipal, il a été demandé d'éviter ces coûts importants pour l'implantation de cet ascenseur, une nouvelle étude a été réalisée pour réunir au sol l'ensemble des activités nécessitant l'accessibilité, le projet de transfert de la mairie et de l'agence postale sur le foyer annexe est toujours à l'étude. Des travaux de mise aux normes ont déjà commencé bien que non encore budgétés. De l'espace va être libéré en raison du départ, dès 2024, de la cantine actuelle pour les élèves de l'école de Recloses qui se fera à Recloses, évitant au passage des transports d'une école à l'autre à l'heure du déjeuner.

7 000 € d'études et 15 000 € de mise aux normes ont déjà été consommés sur cet exercice. Le coût du monte-personne est d'environ 147 000 €, les aménagements de l'ordre de 350 000 € (création d'une dalle de béton, aménagement intérieur, alarmes de sécurisation, révision des toitures, pompe à chaleur en appui à la chaudière, changement des huisseries, construction d'un petit bâtiment indépendant servant de réserve...). Pour boucler cette opération nous serons dans l'obligation de vendre notre bâtiment du 3 rue de Larchant.



Garage de Villiers

Un premier dossier a été présenté fin 2022. Il a essuyé un refus sur une partie des subventions espérées. En conséquence, la proposition n'était pas viable pour notre trésorerie. Il faut savoir que l'ensemble des coûts : achat, restructuration, réaménagement se montent à un peu plus que 600 000 €. Un nouveau dossier est en cours d'étude par trois

fonds de subvention différents (FER, Fond vert, DETR) ce qui complexifie encore l'étude de cette affaire. Après étude avec le sous-préfet ce montage n'est pas réalisable, problème sur la subvention du fond vert. N'ayant pas de solution de subvention satisfaisante, l'information a été annoncée au propriétaire du garage.

L'étude de dépollution et les plans architecturaux ont été réalisés pour un montant de 10 000 € environ.



Toit de l'église

Le dossier est en cours. Notre architecte doit finir le chiffrage en fonction des recommandations de la Direction régionale des activités culturelles (DRAC). Notre dossier sera étudié fin d'année 2024 et le résultat sera communiqué début 2025, pour un démarrage des travaux en 2025 ou 2026.

L'étude demandée par la DRAC a grevé le budget de 15 000 €.



Station d'épuration

Après des analyses conçues par le cabinet Setec-Hydratec, le maître d'œuvre a été choisi, il s'agit du cabinet SCE.

Celui-ci reprend l'ensemble des analyses pour vérification et affinera les moyens nécessaires.

De notre côté la commune souhaite :

- Un bassin d'orage beaucoup plus important que l'étude initiale, une buse de réception des eaux qui ne puisse jamais se trouver sous l'eau afin qu'elle ait le débit maximal, sans être ralenti par de l'eau qui monterait au-dessus d'elle et donc d'éviter ce que nous avons connu lors des gros orages.
- Pouvoir récupérer une partie de l'eau traitée et la stocker pour les pompiers et le nettoyage des engins agricoles.
- Pouvoir installer des panneaux solaires sur les parties non utilisées.



Récupération d'eau pluviale

• Un projet de récupération d'eau des toitures de l'école, de l'église et du foyer est en cours.

- La réouverture de la noue en bas de la côte de la Chapelle-la-Reine, pour réduire l'arrivée de l'eau dans le village, est envisagée.



Distribution d'eau potable

- Notre nappe phréatique est correcte. Notre réseau de distribution est sujet à un vieillissement. C'est le cas de la braie (sorte de goudron intérieur) des canalisations et de l'intérieur d'un château d'eau qui se désagrège et crée de l'antraquinone. Déjà, 300 mètres de canalisation ont été changés et un réservoir est à l'arrêt en attendant une réparation de 140 000 € qui seront laissés à la charge de la Communauté de communes.
- Le réseau de Busseau doit être modifié pour accroître le niveau de chlore, la dépense de 26 000 € ne sera faite que si un transfert du budget assainissement sur celui de la distribution est réalisable.



Voirie

Une étude de la voirie communale a été réalisée par un cabinet spécialisé. L'objectif demandé était de remettre aux normes nos routes et d'en stabiliser les accotements. Le résultat est conforme à ce que nous attendions et ne sera pas réalisable pour les finances de notre « petite » commune. La somme totale s'élève à 1,6 millions d'euros ne prenant pas en compte la voirie interne du village qui ne pourra jamais être mise aux normes (6 m de large nécessaire et un trottoir de 1,4 m de large...). On a compté pour la route de Recloses : 182 000 €, pour la route de Bourron : 206 000 €, celle de Villiers à Busseau : 233 000 €, de Busseau au moulin à vent : 135 000 €, du moulin à vent à la route de la Chapelle-la-Reine 303 000 € et de la route de Larchant 525 000 €.

Pour avancer sur ces réfections coûteuses, j'ai pris la décision de mettre la pression auprès de notre Communauté de communes. On pourrait affecter la rénovation de la route de Bourron et éventuellement celle de la route de Larchant au plan vélo départemental - régional et Communauté de commune. Les voiries seraient alors du type chaussée à voie centrale banalisée (voir illustration).

Cette opération permettrait de se faire financer une partie des voiries communales et rentrerait

dans l'accélération du plan vélo demandé par la Région. A suivre, Noël approche !



Transfert de compétences

Début 2026 la Communauté de communes prendra en charge la compétence eau. Villiers-sous-Grez devra subir des augmentations du prix de l'eau potable pendant plusieurs années pour s'aligner sur les grosses communes. Après négociation, nous sommes autorisés à ouvrir un emprunt pour le financement de la station. Il nous permettrait de laisser un excédent fin 2025 d'environ 200 000 €.

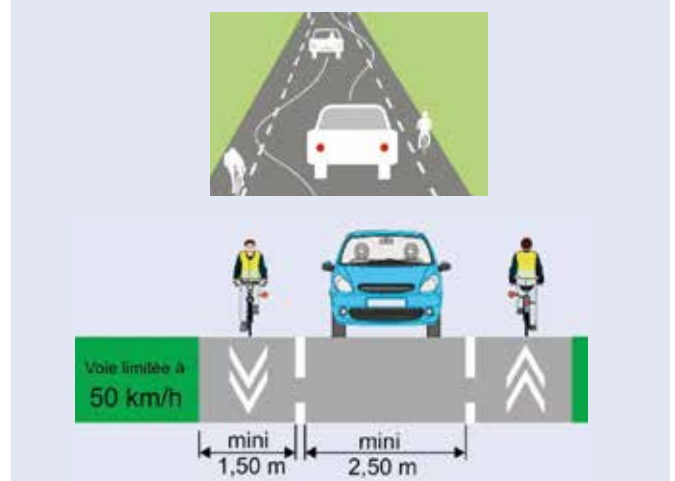
Transféré dans les comptes de la commune, il permettrait de recréer ainsi un potentiel d'investissement ou de désendettement. Toutefois cette opération ne sera réalisable que si notre station d'épuration est terminée fin 2025, affaire à suivre attentivement.



Petits projets participatifs de la région et divers

- Nos services civiques ont postulé à une subvention de 3 000 € pour réaliser leur projet d'embellissement du village.
- Nous avons postulé à une subvention de 10 000 € de la MSA et CAF (mutuelle agricole et caisse d'allocations familiales) pour des jeux d'extérieur pour les enfants et de nouveaux buts au terrain de football.
- La Région nous a accordé 4 subventions pour les écoles : des vélos, des contrôleurs de Co2 et de bruit, des assainisseurs d'air ainsi que pour la mairie, des chaises pour le foyer et des dalles d'éclairage led.

Chaussée à voie centrale banalisée





Ecoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal

- Nous avons reçu l'autorisation d'une subvention de 15 000 € pour le changement des fenêtres de l'école de Villiers en remplacement de celles en simple vitrage et du changement d'une porte d'entrée de l'école de Recloses.

- J'ai été interpellé par des parents et des grands-parents sur le numérique dans les écoles. Je rappelle le processus. L'Académie de Créteil détermine des zones prioritaires pour l'installation du numérique dans les écoles, un appel à projet est envoyé aux communes, qui postulent ou pas, les demandes passent en commission puis la commune est lau-

réate ou bien son projet est décliné. Grâce aux mandatures précédentes, l'école de Recloses a déjà été lauréate numérique et n'est donc plus prioritaire. Elle n'est pas comme certains parents le souhaiteraient dotée de tablettes numériques gratuites pour leurs enfants mais elle est équipée de tableaux de classe numériques. L'école maternelle de Villiers a postulé en 2021 mais n'a pas été retenue.

- Un projet de création d'un réfectoire dans la garderie de Recloses est en cours et devrait voir le jour en septembre 2024, ainsi qu'une isolation thermique poussée de l'école de Recloses qui est la plus grosse consommatrice d'énergie., Nous espérons que cette isolation thermique et les systèmes d'assainissement de l'air permettront de réduire cette facture.

Le Balayage des rues du village



Un changement de processus...

Notre village est en mode zérophyt'o c'est-à-dire que nous n'utilisons aucun produit chimique dans le cadre de l'entretien de la voirie et des routes. Cependant, notre balayeuse, souvent indisponible en raison d'un partage avec Ury et d'une vétusté évidente, entraîne des coûts d'entretien que nous ne souhaitons plus assumer. Nous l'avons donc cédée à la commune d'Ury contre rétribution.

Dès 2023, nous avons contacté la société PREJAM capable d'assurer la prestation de balayage. Les tarifs sont intéressants d'autant que cette société était candidate pour un « marché public » avec la Communauté de Communes du Pays de Nemours. PREJAM a été choisie d'ailleurs pour ce type de prestation. En ce qui concerne notre village, le tarif pour 4 passages annuels restera identique à celui de 2023 malgré l'inflation générale. Une ristourne sera possible sur les tarifs pratiqués suivant le nombre de communes qui feront appel à cette société. Soit 0,25 % de ristourne par commune faisant appel à PREJAM suivant un tarif négocié avec un maximum possible de 4,75 %.

Une programmation adaptée...

Le traitement des rues de la partie village de la commune s'effectue en demi journée. Nous

sommes conscients de la gêne occasionnée lors du passage de la balayeuse car pour une efficacité maximum les voitures ne doivent pas stationner dans les rues traitées. Vu la taille de la balayeuse, une voiture en stationnement prend 1,5m de linéaire de rue non balayée. La commune informera au travers de son Panneau Pocket du passage de la balayeuse en rappelant les différents parkings disponibles. En outre, un flyer pourra être posé sur les voitures en stationnement 2-3 jours auparavant pour rappeler le passage de la balayeuse.

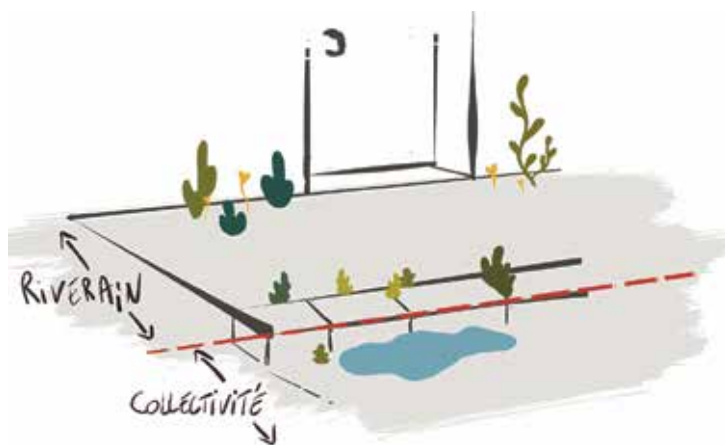
En principe le programme des balayages sera réalisé comme suit : mars, mai, août, octobre.

Une aide individuelle bienvenue...

Aussi puissante soit-elle, aucune balayeuse ne peut tout faire et notamment désherber. Elle balaie les rues et aspire les caniveaux. Les agents communaux désherpent les caniveaux quelques jours avant le passage de la balayeuse. On sait aussi que certains Villarons donnent un coup de pioche devant chez eux. Si vous décidez ainsi de désherber devant chez vous, ne vous donnez pas la peine de ramasser les herbes arrachées, la balayeuse ramasse tout, elle s'en chargera. Un grand merci à ceux qui en ont la possibilité mais ce n'est aucunement une obligation.

Jean-Pierre Girard

Rappel de quelques règles de vie communale



Entretien des trottoirs

La loi demande à chacun que la portion de trottoir longeant sa propriété ne soit pas dangereuse.

✿ L'arrêté du 18 mai 2010 pris à Villiers précise que c'est aux propriétaires et occupants riverains que revient l'obligation de nettoyer et balayer les trottoirs, arracher et faucher la végétation sauvage au droit de la propriété qu'ils occupent. De la même façon, les trottoirs doivent être déneigés l'hiver.

✿ Toutes plantations en pied de mur, lorsqu'il y a de la place pour planter et que cela participe à l'embellissement du village, sont tolérées. Le dépavement ou la détérioration du trottoir sont interdits, sauf autorisation au préalable. Mais ... qui dit embellissement dit entretien des plantations et sélection des espèces non invasives.

✿ L'entretien consiste à maintenir les massifs propres en supprimant les végétaux déflorisés et fanés, en taillant les arbustes et en ramassant les feuilles pour ne pas rendre les trottoirs glissants. Si ces règles ne sont pas remplies, une intervention du service de voirie sera nécessaire, donc légitime, même si c'est au détriment des plantations.

✿ Nos deux jeunes en Service Civique sont en train de travailler sur ce projet. L'objectif étant de créer un cheminement piétonnier là où sont les trottoirs les plus larges et un embellissement du côté le plus petit, ainsi que la mise en valeur de nos puits. Elles vous contacteront pour ce projet et recevront vos idées.

✿ Les trottoirs sont faits pour le passage des piétons, et non le stationnement de véhicules, bien que notre village ne sera jamais aux normes, la municipalité souhaite réhabiliter certains trottoirs et faire enlever les véhicules stationnés sur ceux-ci sur des places non matérialisées, ceci sera fait par un sanctionnement des contrevenants. 3 grands parkings existent et un sera créé en fin de rue Gabriel Bachet, à la sortie du village.

A l'attention des propriétaires de chien

Les propriétaires et gardiens d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la salubrité. Les déjections des toutous sont interdites sur les trottoirs en dehors des caniveaux. La zone de l'école est très sensible il est absolument interdit de laisser les déjections canines sur l'ensemble de l'allée J. Tardieu, le parc avec les jeux extérieurs, le parc enherbé.



Ambre et Clarisse

Travaux voirie



Suite aux conclusions de la commission Stationnement et après accord de l'agence routière départementale, voici enfin les travaux de la rue de l'Eglise et de la rue de Larchant en voie de finition. Nous remercions les Villaronnes et les Villarons pour leur patience et leur bienveillance qui ont permis à la société Varax de finaliser cet ouvrage dans les meilleures conditions possibles.



Service civique

Bonjour ! Ici Clarisse et Ambre du service civique de Villiers-sous-Grez,

Clarisse, 22 ans, est passionnée par les animaux et la nature au sens large. Elle intervient dans les domaines de l'écologie et de l'environnement.

Ambre, 25 ans, est une jeune pousse d'artiste illustratrice qui aime et qui est inspirée par la nature. Elle intervient dans le domaine de l'écologie mais aussi dans le domaine artistique.

« En ces temps troublés, notre priorité est d'entretenir, valoriser et protéger ce qui nous est de plus cher : l'harmonie entre l'Homme et la Nature. »

Nous sommes présentes à la mairie le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi, pendant 6 mois, jusqu'au 30 Avril 2024.

Clarisse & Ambre

Les Trois Tilleuls

Un groupe de Villarons de tous âges, motivés, a créé au printemps 2023 l'association Villiers Social Club pour développer et animer un lieu de vie au cœur du village.

La centaine d'adhérents à l'association s'est mobilisée. Tous ont retroussé leurs manches, donné du mobilier, contribué financièrement et aménagé le lieu pour que le café

« Les 3 Tilleuls » puisse ouvrir ses portes au 3 rue de Larchant dès juin 2023.

La municipalité a, dès le départ, soutenu le projet et facilité les démarches administratives !

Ainsi, le café est resté ouvert les vendredis soir et samedis soir de l'été avec un gros succès de sa terrasse faisant face à l'église. Puis, des animations gratuites ont été proposées à partir de septembre (déjà sept concerts de musiques très variées, une pièce de théâtre), qui, là encore, ont attiré et ravi de nombreux villageois.

Face à cette réussite, le café reste ouvert tout l'hiver pour vous accueillir au chaud, en attendant le printemps et une reprise de la programmation culturelle. La singularité des 3 Tilleuls : ce sont les nombreux bénévoles qui gèrent le bar, le service, la caisse, la logistique, ... et qui donnent une sacrée couleur au café !

D'autres idées prennent forme : élargir les horaires d'ouverture du café et accueillir un



public encore plus large pour des jeux de carte le dimanche, des animations pour enfants le mercredi... Toute autre idée pour que le lieu vive sera accueillie avec plaisir !

Tout le monde est bienvenu pour rejoindre l'association Villiers Social Club et participer au fonctionnement du café.

Nous vous attendons les vendredis et samedis de 18h00 à 21h00, (horaires d'hiver).

Au menu : Boissons froides et chaudes, bière, vin, planches dinatoires, quiches, hotdogs, cookies et glaces.

Différents food trucks sont présents les samedis.

De plus, l'association organise le 9 décembre un marché de Noël, entre le café et le foyer, avec de nombreux exposants.

Thomas Bonfils

Embellissement du cimetière

Situé à l'orée de la forêt, le cimetière de Villiers-sous-Grez, offre un environnement calme propice au recueillement. Ouvert en permanence, chacun peut s'y rendre à tout moment pour s'y recueillir, y déposer des fleurs et les arroser, y faire des enquêtes généalogiques ou déambuler dans les allées à la recherche de célébrités.



Nous nous devons de l'entretenir de notre mieux, malgré l'environnement boisé rendant la tâche difficile. L'entretien est assuré par nos 2 employés communaux qui assurent la tonte régulière des allées, la taille des arbustes et les plus gros travaux, et 5 bénévoles qui se partagent le désherbage, le fleurissement et l'arrosage de l'ancien cimetière, du nouveau cimetière et du jardin du souvenir.

L'ancien cimetière, traditionnellement installé autour de l'église est déplacé en bordure de forêt à la fin du XIX^e siècle. On y retrouve bien sûr les noms des grandes familles villaronnes, des anciens maires et curés, mais aussi des artistes, des acteurs, des écrivains comme Jean Tardieu (1903-1995) dont nous allons célébrer, dans quelques semaines, le 120^e anniversaire de sa naissance. D'autres tombes, plus anonymes, oubliées pour certaines. Nous travaillons actuellement à faire le relevé de tous les noms figurant sur toutes les tombes, allées par allée, dans le but d'établir un

plan détaillé et faciliter les recherches en vue de passation de sépulture.

Les allées du cimetière et les espaces libres entre les tombes sont entretenus par la commune. Depuis l'interdiction d'emploi de produits phytosanitaires, l'image du cimetière change. Les allées sont laissées en herbe et tondues par les employés communaux. Une moitié des allées ont étéensemencées au printemps, avec succès et nous allons poursuivre. Agnès, Alice, Françoise, Ingo et Catherine, bénévoles, s'activent pour fleurir et arroser les trois grands massifs, pour l'entretien des espaces libres entre les tombes, pour désherber, planter des végétaux couvre sol, pour empêcher l'herbe de pousser tout en respectant les monuments, balayer les feuilles et surtout arracher les jeunes pousses d'érables pour éviter la détérioration des monuments. Le cimetière est grand, il peut y avoir des oublis, certains jeunes arbres grandissent et sont déjà difficiles à retirer. Si, en visitant le cimetière votre regard est attiré par ces jeunes pousses merci de les arracher, cela nous aidera.

Vous pouvez nous rejoindre pour nous aider à rendre ce lieu de recueillement encore plus agréable.

Le nouveau cimetière, beaucoup plus récent, se situe dans la continuité de l'ancien cimetière, dans une clairière. Il est régulièrement tondu par les employés communaux. Alice, bénévole, fleurit agréablement

le massif le long du mur d'enceinte pour une explosion de couleurs tout au long de l'année. Le columbarium et le Jardin du souvenir, créés en même temps que le nouveau cimetière, comprenaient initialement deux éléments de quatre et six cases (pour deux urnes par cases). Le plan prévoyait l'emplacement de douze « cavurnes » (quatre urnes par cavurne) et le Jardin du Souvenir pour la dispersion des cendres. Aujourd'hui les

dix cases étant occupées il était urgent de prévoir de nouveaux éléments. Après étude de plusieurs projets, nous avons fait installer deux éléments de six et douze cases (deux urnes par case) et nous avons choisi de matérialiser cinq cavurnes (quatre urnes par cavurne), pour laisser le choix de dispersion des cendres, l'acquisition de case de columbarium ou l'acquisition de cavurne.

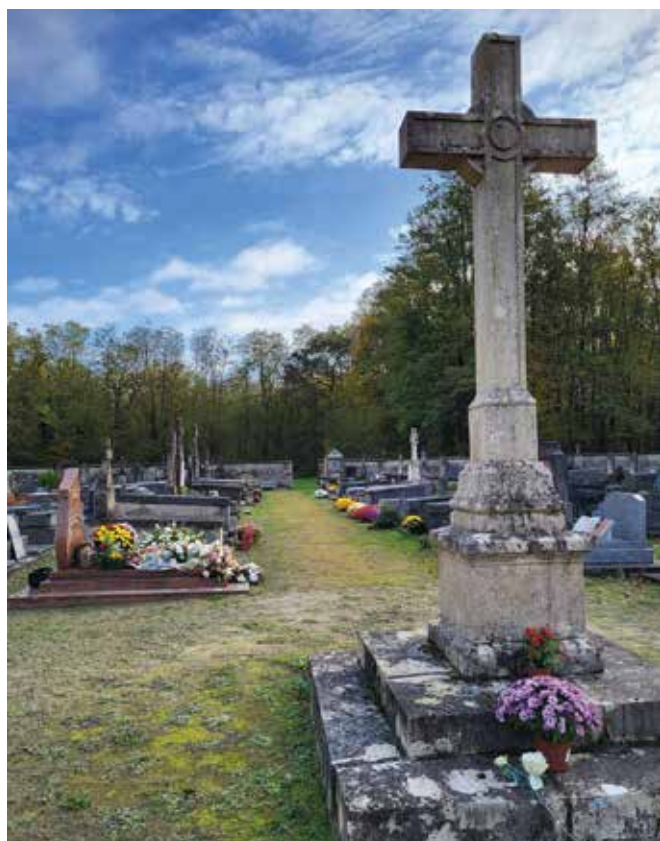
Pour l'harmonisation des lieux nous avons choisi un granit gris s'accordant avec la flamme du Jardin du Souvenir et du pupitre. Les pierres des cavurnes devront être identiques à ce même granit.

Il nous reste à aménager un emplacement pour l'inscription des noms des personnes dont les cendres sont dispersées dans le Jardin du Souvenir. Ingo, bénévole, très attaché à l'entretien du columbarium vient de changer les plantations pour mettre en valeur cet espace de recueillement.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui s'impliquent régulièrement, à leur rythme et au fil des saisons, pour entretenir, fleurir notre cimetière.

Quand tous les travaux seront finalisés, une mise à jour du règlement du cimetière sera nécessaire. Il vous sera communiqué par affichage.

Catherine Ceraudo et Christine Groetzinger



Opération « Cimetières Vivants »



Pendant trois ans, le Cimetière de Villiers-sous-Grez, comme d'autres cimetières de la région Ile-de-France, a fait l'objet d'une étude appelée « Cimetières Vivants ». Il s'agissait d'observer au printemps et à la fin de l'été les différentes variétés d'insectes présentes, d'enregistrer l'éventuelle présence de chauves-souris, ainsi que la présence ou non de hérissons.

Nous laissons les chercheurs travailler sur leurs relevés et attendons les résultats de leurs conclusions qu'ils nous communiqueront.

L'ensemble Le Promenoir

L'ensemble *Le Promenoir* s'est à nouveau produit à l'église Saint-Etienne le samedi 23 septembre et pour la troisième fois à Villiers-sous-Grez, après leur dernier passage à La Forge. Le public présent a pu apprécier leur nouvelle programmation *L'Île aux Oiseaux* qui a opéré un magnifique mélange de musique classique et baroque occidentale avec les sonorités asiatiques, grâce au talent de la joueuse de koto Gahô Takahashi. Le public enthousiaste espère les retrouver l'année prochaine pour une autre soirée riche en émotions.

Gabriel Massart



Cérémonie du 11 novembre



Une trentaine de personnes était réunie en ce matin du 11 novembre afin de rendre hommage aux morts de la guerre 14-18 et plus largement aux morts pour la France. Il y avait plus d'enfants qu'à l'accoutumée. Peut-être parce que cette année, la mairie et l'école ont mis en place un partenariat afin que les enfants étudient des lettres de soldats allemands et français. Lucas, élève de CM1, nous a fait le plaisir de venir lire une de ces lettres, celle de Gaston, destinée à sa mère. Nous avons également entendu la lettre d'une femme pleine d'espoir



de retrouver son mari pour Noël 1918. L'hommage aux résistants Gabriel Bachet et René Lefèbvre s'est effectué au son de la chanson de Craonne, chanson contestataire chantée par les soldats français entre 1915 et 1917. S'en est suivi un pot de l'amitié au café associatif les 3 Tilleuls.

Laetitia Lepaisant

Fête du houblon

Ce fut une superbe fête, beaucoup de bénévoles et de participants, le soleil était chaud et présent.

Merci aux services techniques (Yves Loir et Benoit Debu) pour les set brasserie et les poubelles !

Le député Frédéric Valletoux est passé en fin de journée et a renouvelé ses encouragements pour ces beaux projets qu'il suit avec intérêt : la Tiny house, la Houblonnière, la bonne collaboration de la Mairie avec les associations :

« Pour finir ce samedi dans la circonscription, j'ai été très heureux de me rendre à la Fête du Houblon de Villiers sous-Grez et de retrouver les bénévoles qui, toute la journée et avec l'aide des élus de ce beau village, avaient ensemble récolté cette fleur aux vertus nombreuses, destinée principalement à la fabrication de la bière. Cette récolte permettra d'ailleurs d'alimenter plusieurs brasseries du sud Seine-et-Marne. »

François Lechevalier



Le Cosmorium, la tête dans les étoiles !

Depuis plus de trente ans, la fête de la science s'invite partout en France. Chaque édition est une occasion pour tous les publics d'aller à la rencontre des femmes et des hommes qui font les sciences aujourd'hui.

Reconnaissant la « vitalité culturelle de Villiers-sous-Grez » (Corinne Lorrentz, Chargée de mission lecture publique à la CCPN), la CCPN nous a offert la possibilité d'accueillir le Cosmorium de Loïc Javoy, membre de la FR MJC Centre.

Immergé au cœur du Cosmos grâce à cette structure, nous avons voyagé à travers l'espace et le temps, les étoiles et les planètes mais aussi les contes et légendes du monde qui ont façonné la lecture de notre ciel.

Ce spectacle a ravi petits et grands, en accueillant cinq séances scolaires et sept séances tout public. Un large public a pu s'aventurer avec plaisir dans le cosmos.

Nous remercions chaleureusement la CCPN et Loïc Javoy pour l'organisation, en espérant pouvoir renouveler ce magnifique voyage.

Gabriel Massart

LA CIVILITÉ,
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS...

AGISSONS ENSEMBLE !

STOP
aux dépôts
SAUVAGES

Les dépôts sauvages sont une plaie pour notre société. A peine les volontaires ont-ils nettoyé le bord des routes ou les chemins forestiers qu'à nouveau on en retrouve. Pour une partie, ils constituent une atteinte à l'environnement. Dans tous les cas ils nuisent à l'image de nos villages alors qu'en même temps, habitants et associations font tout pour les embellir.

Si notre département agit et reçoit de l'aide de la Région (700 000 €) c'est à dire nos impôts, la lutte nécessite l'action de tous : citoyens, collectivités et Etat. Faut-il rappeler que dénoncer une personne (ou une immatriculation) que l'on voit effectuer un dépôt sauvage est un geste citoyen et non une délation ?

La lutte se déroule principalement le long des routes départementales et dans les espaces naturels sensibles. Le département soutient de grandes opérations de ramassage (Forêt Belle et Défi pour l'environnement). Lorsque la prévention ne suffit plus, lorsqu'un dépôt est signalé sur une

Dépôts sauvages, une plaie pour notre société

route (départementale), le Département mobilise rapidement ses équipes afin de procéder à son enlèvement et éviter l'effet « boule de neige », mais aussi pour limiter les risques d'accident et de pollution. Le Département devrait diffuser bientôt une boîte à outils à destination des maires. On ne saurait oublier les tags sauvages sur des équipements publics ou des panneaux routiers qui participent à l'enlaidissement de notre environnement.

Des volontaires nettoient les abords du village deux fois par an. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés ici.

Le dépôt de déchets quels qu'ils soient sur une voie publique ou privée est illégal. Le code pénal prévoit d'ailleurs une amende de 1 500 €, une mise en demeure de retirer le dépôt sauvage et en cas de refus une contravention pouvant aller jusqu'à 75 000 € ou 150 000 € pour une entreprise. Il est même prévu, en cas d'impact grave sur l'environnement ou la santé des peines de prison, 75 000 € d'amende ou 375 000 € pour une entreprise voire une confiscation du véhicule pour cette dernière.

Jean-Pierre Girard

Opération Feuilles mortes

Courant octobre, le SMETOM a fait un appel à projet.

Il s'agissait de mettre les feuilles mortes produites par le village à disposition des habitants. En effet, on a toujours besoin de feuilles tant pour le paillage d'hiver que comme apport de matières brune pour le compost. Cette mise à disposition pouvait se faire sur la commune ou bien dans les déchèteries du SMETOM. Ce dernier se chargeant de convoier les feuilles ramassées

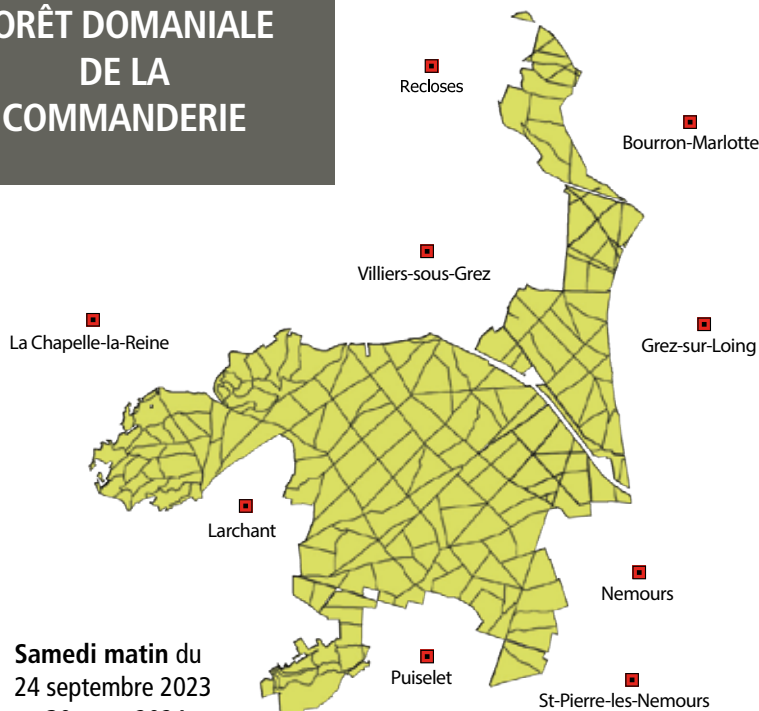
dans les communes.

Notre municipalité s'est donc portée volontaire pour cette expérimentation intéressante.

Villiers-sous-Grez est d'ailleurs seule à mettre en place ce dispositif au sein même du village. Pour l'autre option, récupération vers les déchèteries, assez de communes ont répondu et par conséquent le SMETOM n'a pas besoin de nos feuilles.

ONF : régulation par actions de chasse

FORÊT DOMANIALE DE LA COMMANDERIE



Si une action spécifique a eu exceptionnellement lieu lundi 19 octobre sur les lisières des communes de Fontainebleau et Avon, en vue de diminuer l'intrusion régulière des sangliers dans les villes, l'ouverture de la chasse à tir est prévue le 3 novembre. Comme les saisons précédentes, elle se déroulera les lundis et jeudis ainsi que quelques vendredis du 3 novembre au 26 février 2024 sur la majeure partie du massif. Un secteur au sud de la forêt de Trois-Pignons sera concerné par 2 journées supplémentaires les 11 et 25 mars.

Au sud du massif de Fontainebleau, la forêt de la Commanderie est, quant à elle, chassée le samedi matin du 23 septembre 2023 jusqu'au 30 mars 2024.

Au cœur d'un territoire densément urbanisé, le massif forestier de Fontainebleau reste un espace naturel accueillant une faune riche comme les cerfs, chevreuils et sangliers. Ceux-ci nécessitent cependant une régulation par des actions de chasse. Sans cela, les populations augmenteraient rapidement ce qui deviendrait préjudiciable au bon renouvellement de la forêt. Les sangliers attirés par les abords des villes causent parfois d'autres désagréments : accidents de la circulation et dégâts aux propriétés, clôtures et jardins.

Ce massif fréquenté par le public est complexe à chasser (axes routiers, bords de ville, aires d'accueil importantes). Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes partagent le même espace. Chacun doit être vigilant et attentif à la signalisation lors des jours chassés.

www.seine-et-marne.gouv.fr/Actualites/Ouverture-de-la-chasse-a-tir-dans-le-massif-de-Fontainebleau

Le but final du SMETOM est de limiter l'arrivée de feuilles en déchèterie. Ces feuilles étant valorisables, elles peuvent en effet rester chez « le producteur ». Une forme de localisme ou d'autoproduction.

Il est donc possible de récupérer des feuilles à proximité du cimetière à n'importe quel moment jusqu'au 31 janvier 2024.

Yves Loir



Stationnement alterné : rappel

Pour ce qui concerne le stationnement alterné, le changement s'effectue de la manière suivante (voir code de la route ou Article R417-2 Modifié par décret n°2015-808 du 2 juillet 2015 - art. 10)



Il existe un moyen mnémotechnique simple :

- 1^{re} quinzaine stationner côté impair (1 est chiffre impair)
- 2^e quinzaine stationner côté pair (2 est chiffre pair)

Cabine téléconsultation à Villiers-sous-Grez

Depuis le 1^{er} octobre 2023, la cabine de téléconsultation de Villiers-sous-Grez est ouverte du lundi au vendredi :

- lundi : 08h30 - 12h30 et 14h00 - 18h30

- mardi et vendredi : 08h30 - 12h30 et 14h00 - 16h30

- mercredi et jeudi : 08h30 - 13h00

La cabine prend en charge les personnes à partir de 7 ans.

Pour les rendez-vous des enfants de 7 à 14 ans, merci de contacter le 01 60 96 60 24 ou d'envoyer un mail à amed.vsg@gmail.com.

Le site Imedians ne permet pas la prise de rendez-vous pour les enfants de moins de 14 ans, je dois donc vous guider afin de vous obtenir un rendez-vous. Pour les adultes, merci de vous rendre sur ce site Imedians et de créer votre compte, si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez me joindre par téléphone aux heures d'ouvertures indiquées ou par mail hors heures d'ouvertures.

Je suis sur place au moment des consultations, je pourrai vous guider en cas de problèmes.

Pensez à vous munir de votre carte bancaire au moment de la prise de rendez-vous et de votre carte vitale au moment de la consultation.

Aucun certificat médical pour la pratique d'un sport ne sera fait au cours d'une téléconsultation.

Muriel Verdier, Référente cabine



Eclairage Public

On nous prévient parfois des dysfonctionnements sur l'éclairage public, en général un poteau seul qui n'éclaire pas.

N'hésitez pas à nous le signaler afin de régler le problème.

Rien de plus simple. Je relève le numéro du poteau en cause (voir notre photo en exemple) ou j'indique où il se trouve (6 rue du chat qui pêche par exemple).

Ainsi nous pouvons réagir promptement auprès de notre prestataire qui a l'obligation de réparer la panne sous 7 jours maximum.

Si vous voyez l'éclairage fonctionner de jour, il s'agit sans doute de tests réguliers. Autant que possible, ils seront indiqués par un message sur notre application Panneau-Pocket*.

mairie@villierssousgrez.fr
tel : 01 64 24 21 03

**Rappel : l'application Panneau-Pocket est une application gratuite accessible à tous utilisateur d'un téléphone mobile.*



Numéro du poteau de réverbère

Décorations de Noël



Cette année, le village va voir ses décorations augmenter grâce à Martine Melet et Carl Prosser qui ont restauré six décorations trouvées dans la réserve. Ils les ont équipées de led, plus économique. De treize décorations nous passerons à dix-neuf. Le village sera illuminé pour recevoir le Père Noël le 10 décembre lors de la journée des enfants.

Joyeux Noël à tous !

Monoxyde de carbone : prévention

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et non irritant : il est donc indétectable par l'homme. Sa présence résulte d'une mauvaise combustion d'un appareil fonctionnant au gaz, à l'essence, au fioul, à l'éthanol ou encore au bois et au charbon (dont l'utilisation de braseros et barbecues d'intérieur). Il prend la place de l'oxygène dans le sang et peut être mortel en moins d'une heure. Les maux de tête, vertiges et troubles visuels sont ainsi les premiers symptômes d'une intoxication.

- > Veiller à bien ventiler son logement même en hiver : aérer quotidiennement et ne pas obstruer les grilles de ventilation ;
- > Respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion, prescrites par le fabricant ;
- > Proscrire l'utilisation de moyens de chauffage non adaptés tels que les barbecues et braseros d'intérieur.

La Région nous a accordé une subvention pour les écoles, des contrôleurs de Co2 et des assainisseurs d'air.

Monoxyde de carbone

RECONNAÎTRE CES SYMPTÔMES PEUT SAUVER DES VIES !

Les symptômes suivants doivent vous faire penser à une intoxication au monoxyde de carbone, surtout s'ils apparaissent dans un même lieu ou chez plusieurs personnes vivant ensemble.

Petites doses répétées

- 1 Perceptions lumineuses
- 2 Mal de tête
- 3 Fatigue Nausées

Intoxication chronique à ne pas confondre avec une intoxication alimentaire

Intoxication aiguë incapacité à se déplacer

- 4 Vomissement Syncope
- 5 Coma

FEMMES ENCEINTEES ET INTOXICATIONS

Le fœtus est particulièrement vulnérable face aux intoxications au monoxyde de carbone (CO) notamment parce que l'hémoglobine fœtale a une affinité plus importante pour le CO que l'hémoglobine adulte. Ainsi, il faudra être particulièrement vigilant car des signes mineurs d'intoxication chez la femme enceinte n'excluront pas une atteinte fœtale, laquelle pourra avoir des conséquences de sévérité variable.

Intoxication chronique à ne pas confondre avec une intoxication alimentaire

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, inodore et incolore, pouvant être mortel. Tous les appareils de chauffage à combustion peuvent produire du monoxyde de carbone, s'ils sont anciens, mal entretenus, mal réglés ou utilisés dans des conditions inadéquates.

Ce gaz peut vous faire perdre connaissance en quelques minutes. Si vous pensez être victime d'une intoxication au monoxyde de carbone : **aérer immédiatement** le logement, **couper les appareils de chauffage, évacuer les locaux et appeler les secours** (112 n° d'urgence européen - 18 Pompiers - 15 SAMU).

Rendez-vous en ligne au CHU Sud 77

La prise de rendez-vous en ligne avec une large partie des professionnels de santé assurant des consultations du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, est désormais possible.

Par le biais de l'outil Keldoc, cette solution est déployée dans l'ensemble des services de l'établissement, sur chacun de ses trois sites hospitaliers de Fontainebleau, Montereau-Fault-Yonne et Nemours.

Ce nouveau e-service est d'ores et déjà accessible directement via la page d'accueil du site internet du C.H. Sud 77 : www.ch-sud-seine-et-marne.fr ou depuis www.keldoc.com.

Ce service est simple, gratuit et accessible 24h/24 et 7j/7.

A l'approche de la saison hivernale et dans un contexte de crise énergétique annoncée, l'intoxication au monoxyde de carbone pourrait s'accroître, en raison notamment du recours à des moyens de chauffage alternatifs ou vétustes. Les gestes simples de prévention à respecter sont les suivants :

- > Faire vérifier et entretenir chaque année les installations de chauffage par un professionnel qualifié, de préférence avant la saison hivernale ;
- > A l'occasion de cet entretien, faire vérifier et ramoner les conduits permettant l'évacuation des gaz issus de ces installations de chauffage ;

FESTIVAL

JEAN TARDIEU

VILLIERS-SOUS-GREZ



1,2&3
DECEMBRE
2023

EXPOSITION
CONCERT
LECTURE
SPECTACLE

Conception graphique : Ambre TARRIER

INFORMATIONS ET
RESERVATION :
06.33.54.34.84
massart.gabriel@gmail.com



Conception et mise en scène: Isa Mercure et Gabriel Massart.

Régie et lumière : Gonzag.

Avec: Jean-Pierre Becker, Guillaume Chapet, Lisa Delgado, Arthur Guillot, Isa Mercure, Ismaël Ruggiero, et Nicolle Vassel (**acteurs et actrices**).

et : Léa Bachelier et Zoé Beaudoin (**flûte**), Emilia Jacqmin et Gabriel Massart (**piano**), Juliette Olenyik (**hautbois**), Zephania Lascony (**saxophone**), Laura Trân (**harpe**).

Avec la participation de la chorale À travers chants (direction Bernard et Laurence Leroy) et de la classe orchestre du collège de la Chapelle-la-Reine.



Avec le soutien du Parc du Gâtinais

FESTIVAL JEAN TARDIEU

Ce festival est né de la volonté de la commune de fêter les 120 ans de la naissance de Jean Tardieu, lui-même et sa famille ayant résidé à Villiers-sous-Grez.

Inventeur extrêmement fécond, humoriste aussi bien que métaphysicien, dramaturge et poète, Jean Tardieu laisse une place importante au rythme des sons et à la couleur des mots.

Né d'un père artiste peintre et d'une mère musicienne, il disait :

« J'essaie, quant à moi, depuis quarante ans et plus, de mélanger mes mots comme des couleurs, ou bien de les faire sonner comme des notes de musique. »

PROGRAMME

VENDREDI 1^{ER} DÉCEMBRE

- « **Le son des mots** » : Concert autour de Jean Tardieu. Les compositions d'artistes proches de l'auteur dialoguent avec des créations contemporaines composées d'après les textes de Jean Tardieu. En présence des compositeurs (Ugo Calia, Brice Fournier, Gabriel Massart, Vincent Venneuguès)

Avec la participation de la classe orchestre du collège de la Chapelle-la-Reine.

Conception : Gabriel Massart

20h30 - foyer Jean-Louis Garban - 15 € (tarif plein) ; 10 € (tarif réduit)

SAMEDI 2 DÉCEMBRE

- Exposition sur Jean Tardieu**

14h00 à 18h30 - médiathèque Janine Hérisson. (Entrée libre)

- « **Bonnes nouvelles** », lecture de textes de Jean Tardieu par les comédiennes et comédiens.

18h30 - médiathèque Janine Hérisson. (Entrée libre)

- « **Un grand crocodile de concert** » : théâtre et musique mêlés. Les pièces de Jean Tardieu croisent les compositions de C. Arrieu, Y. Dautin, P.-M. Dubois, H. Dutilleux, H. Sauguet, G. Tailleferre et M. Thiriet.

Avec la participation de la chorale À travers chants (direction Bernard et Laurence Leroy).

Conception et mise en scène : Isa Mercure - régie et lumière : Gonzag

20h30 - foyer Jean-Louis Garban - 15 € (tarif plein) ; 10 € (tarif réduit)

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

- Exposition sur Jean Tardieu**

14h00 à 18h30 - médiathèque Janine Hérisson. (Entrée libre)

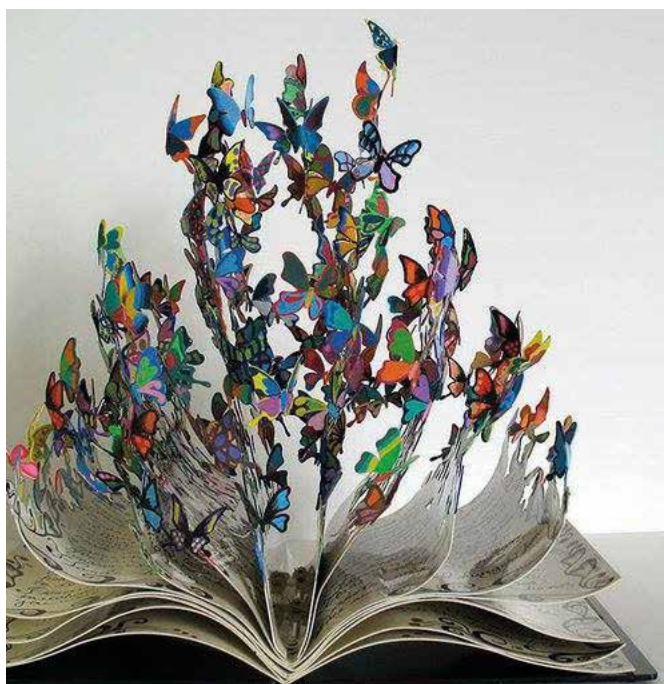
- « **Un grand crocodile de concert** » : théâtre et musique mêlés. Les pièces de Jean Tardieu croisent les compositions de C. Arrieu, Y. Dautin, P.-M. Dubois, H. Dutilleux, H. Sauguet, G. Tailleferre et M. Thiriet.

Avec la participation de la chorale À travers chants (direction Bernard et Laurence Leroy).

Conception et mise en scène : Isa Mercure - régie et lumière : Gonzag

17h00 - foyer Jean-Louis Garban - 15€ (tarif plein) ; 10€ (tarif réduit)

Cercle de lecture villaron Médiathèque Janine Hérisson Villiers-sous-Grez



Les rencontres ont lieu le 3^e samedi de chaque mois de 15h00 à 17h00 autour d'une petite collation.

Prochaines rencontres :

samedi 16 décembre

samedi 20 janvier

samedi 17 février

Pour des échanges littéraires toutes générations, avec des livres coups de ♥ (fictions courtes, bio, essais...).

Pour un moment de plaisir et de discussion autour de lectures partagées à voix haute.

Comment participer ? apportez un ouvrage que vous avez envie de recommander, sélectionnez un court extrait (3 minutes) à lire ou faire lire, dites en quoi il vous a plu... et voilà.

Rendez-vous à la Médiathèque Janine Hérisson à 18h30

La saison a bien démarré avec Jean-Pierre Becker et Daniel Koenigsberg qui nous ont présenté un brillant Don Quichotte, puis Ismaël Ruggiero nous a tenu en haleine avec les Légendes rustiques de George Sand.

Rendez-vous à la Médiathèque Janine Hérisson à 18h30 :

- **samedi 2 décembre**, pour bien terminer 2023, Jean Tardieu sera à l'honneur puisque Villiers célèbre les 120 ans de sa naissance les 1, 2, et 3 décembre (voir Festival Tardieu). Les interprètes du spectacle du soir nous liront une courte pièce et différents écrits savoureux.
- **samedi 6 Janvier**, nous aurons le plaisir de faire connaissance avec Emmanuelle Favier, écrivaine et poétesse en résidence artistique à la CC du Pays de Nemours.
- **samedi 3 février**, Jean-Gabriel Nordman, comédien et auteur, qui nous avait déjà rendu visite en 2019 revient pour nous lire certaines de ses Histoires courtes.

Je vous invite à venir partager ces jolis moments qui sont suivis d'un échange informel, sympathique et chaleureux autour d'un petit verre.

MÉDIATHÈQUE JANINE HÉRISSON
VILLIERS-SOUS-GREZ

conte
nouvelle poésie

théâtre
extrait de roman...

**Bonnes
nouvelles**

Lecture par une comédienne ou un comédien d'un texte qui lui tient à cœur

**Le 1er samedi de chaque mois
à 18h30 d'octobre à avril**

ENTRÉE LIBRE



Sur les pas de Lise, concert narratif
2 février à 20h30
au Foyer Jean-Louis Garban

Violoncelle : Marie-Thérèse Grisenti

Piano : Marc Vitantonio

Narration : Héroïse Guillot

Née à Paris en 1827, Lise Cristiani est la première femme osant se présenter comme violoncelliste professionnelle. Sa notoriété attise de sévères critiques de la presse française car à

son époque, il est inacceptable pour une jeune femme de jouer du violoncelle. Elle devient cependant célèbre dans toute l'Europe et bien au-delà. Félix Mendelssohn qui l'entend au Gewandhaus de Leipzig, lui dédie sa Romance sans paroles opus 109.

Au printemps 1847, Lise se rend à Saint-Petersbourg où son succès est immense. Mais sa célébrité ne la satisfait pas. Elle est attirée par les voyages et part pour un périple à travers l'Empire russe. Son violoncelle de Stradivarius sera son fidèle compagnon d'aventure.

Les lettres qu'elle envoie à sa famille lors de son périple exceptionnel à travers la Sibérie sont la trame narrative de ce spectacle.

Le récit associe musique, lettres de voyage, vidéos et images. On se trouve confronté à la condition des femmes au XIX^e, on assiste à la rencontre avec les peuples nomades de Sibérie, on partage les émotions de cette femme aventurière, amoureuse de la vie, de la musique, infatigable et passionnée.

Ce spectacle est une merveille à ne pas rater !

VOUS NE SAVEZ PAS QUOI OFFRIR A NOËL ?



Saveurs du GÂTINAIS

UN SAVOUREUX LIVRE DE CUISINE SUR VOTRE RÉGION AU FIL DES SAISONS. QUI N'ATTEND QU'À SE GLISSER DANS VOTRE BIBLIOTHÈQUE !

VENEZ PASSER COMMANDE À LA MAIRIE DE VILLIERS-SOUS-GREZ.



LES ÉDITIONS DES ÉCRANS

un livre écrit par : Cindy Geraldo & Anne Bourgeois
 photographié par : Florence & Sylvain Meunier-Colin

Marché de Noël

Samedi 9 décembre
de 16h00 à 22h00



AMICALE VILLARONNE

MARDI GRAS

MARDI 13 FEVRIER
Rendez-vous au foyer à **16h30**



Goûter, musique et danses
Les parents qui le peuvent sont invités à faire des crêpes.
Merci d'avance.

Spectacle de Noël

Dimanche 10 décembre à 15h00

Cette année, le spectacle de Noël aura lieu au Foyer J.-L. Garban.
A l'issue du spectacle, les enfants prendront le goûter et un cadeau sera remis aux enfants dont les parents auront rempli et rendu le formulaire d'inscription reçu dans leur boîte aux lettres.



Noël des Anciens

Dimanche 17 décembre
Repas et Animation
Foyer Jean-Louis Garban



AMICALE VILLARONNE

à Villiers-sous-Grez
Foyer J.-L. Garban

Dimanche
4 février 2024
10h00 à 17h00

2^e
Puces des
couturières

Vente de tissus,
mercerie, laine, ...

Café et
pâtisseries
à partager

Renseignements
06 81 33 86 75

Entrée gratuite

Après-midi jeux et BD a la médiathèque

Mercredis 27 décembre et 3 janvier

Renseignements et inscriptions : bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

NARUTO
2/4 joueurs
A partir de 14 ans



CORTO
2/4 joueurs
A partir de 10 ans



GAME OVER
2/4 joueurs
A partir de 5 ans



BLAKE ET MORTIMER
4 joueurs
A partir de 10 ans



CARDEINE et DEK-BUILDING GAME
Avec les héros de la Galaxie Marvel
2/6 joueurs
A partir de 8 ans

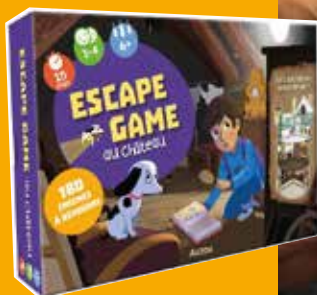


Soirée escape game à la médiathèque

Vendredi 9 février

20h00 à 21h30 pour la jeunesse, 21h45 pour les adultes

Jeux de plateau en famille, entre amis



Horaires de la mairie

lundi, mardi, jeudi : 13h30 - 17h00 - samedi : 9h00 - 12h00

Tél. 01 64 24 21 03 - mairie@villierssousgrez.fr

Permanences de nos conseillers municipaux

samedi matin : 10h00 - 12h00

Horaires de l'agence postale :

lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h30 - 16h30

samedi : 10h00 - 12h00

Tél. 09 77 85 70 86

Horaires de la bibliothèque

lundi : 16h00 - 18h00 - mercredi : 10h00 - 12h00

samedi : 16h00 - 18h00

Vacances scolaires :

lundi : 16h00 - 18h00 - mercredi : 10h00 - 12h00

Tél. 06 48 20 12 11 - bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

Horaires boulangerie

Lundi - mardi - jeudi - vendredi : 7h00 - 13h00 et 16h00 - 20h00

Samedi - dimanche : 7h00 - 13h30 et 16h00 - 20h00

La boulangerie est fermée le mercredi

Collecte ordures ménagères

le mardi matin

Collecte des bacs jaunes

le mercredi matin des semaines paires

13 et 27 décembre, 10 et 24 janvier, 7 et 21 février

Entre deux Plume-Tambour, continuez de vous informer en consultant notre site internet : www.villierssousgrez.fr

.....



Joéma Friperie s'installe pour l'hiver chez Romy

Joéma Friperie s'inspire du concept des ressourceries, où tous les articles proviennent de dons volontaires. Nous récupérons les vêtements dont les gens veulent se débarrasser pour leur offrir une seconde chance.

En attendant de disposer d'un emplacement fixe, Joéma a lancé sa Friperie Mobile, une caravane rose et verte qui se déplace dans les environs de Fontainebleau. Lors de nos arrêts, la caravane sert également de point de collecte pour les vêtements dont vous n'avez plus besoin, tout en offrant un espace pour dénicher une variété de vêtements et d'accessoires de seconde main.

La caravane n'étant pas équipée pour l'hiver, Joéma s'associe à Romy Fines Herbes, coiffeuse sur rendez-vous en appartement qui se situe au 6 rue de l'église à Villiers-sous-Grez, pour créer une boutique éphémère en attendant le retour des beaux jours et de la Friperie Mobile.

.....

Ce Plume Tambour est dans vos mains grâce à beaucoup de soutiens et d'appuis précieux. Le Comité de rédaction tient à remercier les bénévoles qui relisent le Plume, travailleuses de l'ombre, assidues, consciencieuses, méticuleuses. Elles se reconnaîtront... et lui aussi !

Carnet

NAISSANCE

Ahmed-Al-Amine MAÂKI
né le 1^{er} novembre 2023

Si vous ne souhaitez pas voir vos évènements familiaux publiés, merci de nous en informer.



AGENDA ACTIVITÉS

1^{er}, 2 et 3 décembre - p 22-23

Week-end Jean Tardieu

Foyer J.-L. Garban

2 décembre, 6 janvier, 3 février à 18h30 - p 24

Bonnes nouvelles

Médiathèque Janine Herisson

9 décembre, à 16h00 - p 26

Marché de Noël

Café Les trois tilleuls

10 décembre à 15h00 - p 26

Noël des enfants

Foyer J.-L. Garban

16 décembre, 20 janvier, 17 février à 15h00 - p 24

Cercle de lecture

Médiathèque Janine Herisson

17 décembre - p 26

Déjeuner de Noël des anciens

Foyer J.-L. Garban

27 décembre, 3 janvier - p 27

Après midi de jeux

Médiathèque Janine Herisson

9 février à 20h30 - p 25

Sur les pas de Lise

Foyer J.-L. Garban

4 février 10h00 à 17h00 - p 26

Les puces des couturières

Foyer J.-L. Garban

9 février à 20h00 - p 20

Soirée escape game

Médiathèque Janine Herisson

13 février - 16h30 - p 26

Mardi Gras

Foyer J.-L. Garban

Communiquez-nous pour le prochain Plume Tambour vos petites annonces (achats/ventes, emploi, dons, partage, baby-sitting, aide à la personne, offre d'emploi, pet-sitting, etc). à catherine_ballay@orange.fr